

## LE MOT DU MAIRE

*Lorsqu'il est (encore) question de sécurité...*

La sécurité des personnes sur les voies publiques est l'une de mes préoccupations majeures et permanentes. A cet effet, plusieurs mesures ont été prises et divers équipements réalisés : création d'une zone 30, limitations de vitesse, amélioration de l'éclairage public, création d'une voie piétonne... Il reste encore beaucoup à faire : contraindre au respect par tous des limitations de vitesse et des règles de circulation, sécuriser les abords des arrêts de bus, marquages au sol...

En allongeant de deux à trois semaines la mise en service du plan hivernal de sécurité pour le faire coïncider avec l'horaire d'hiver, je n'imaginai pas que cela susciterait quelques vigoureuses réactions d'incompréhension. En effet, il me semblait que malgré les contraintes qu'impose à quelques uns la circulation en sens unique, son utilité en période de neige n'était plus guère contestée.

A cet égard, je tiens à rappeler que les objectifs visés par cette disposition sont uniquement d'ordre général : sécurité des personnes, commodité de déneigement et de circulation, et qu'ils ne sont en aucun cas dictés par des considérations particulières.

Cette décision se voulait une réponse aux remarques d'automobilistes arrêtés en contresens se disant « surpris » par la mise en place sans préavis du plan de circulation hivernal et à l'impossibilité de recevoir en temps utile des panneaux complémentaires de danger qui auraient permis, en sécurité, de limiter la période permanente de circulation en sens unique.

Si, selon la législation, le Maire exerce seul la police de la circulation, il ne lui est évidemment pas interdit de recourir aux services de l'État pour conseils et d'entendre les différentes remarques émises par les habitants. Ainsi, selon la D.D.E.A., « *votre sens unique contribue à la fluidité du*

### NOUVEAU : VOTRE BULLETIN MUNICIPAL EN COULEUR

Pour plus de lisibilité, une meilleure visualisation des photos, l'impression de vos *Échos du Puy* est maintenant réalisée par du matériel mis à disposition des communes de la Haute Savoie par la CCHS.

*trafic [en période hivernale] mais génère quelques inconvénients dont le principal pourrait être une vitesse accrue, et que pour y remédier, il s'avère indispensable d'étendre la zone 30 existante à l'ensemble de la rue de l'Église et de la rue de la Beucinière ».*

Ainsi, suivant cette recommandation, pour des raisons constantes et évidentes de sécurité, je souhaite dès que possible rendre aux piétons et cyclistes le cœur du village en étendant la zone 30 à l'intégralité des rues de l'Église et la Beucinière.

Par ailleurs, avec l'installation de panneaux de circulation complémentaires, la prochaine période permanente du plan hivernal de circulation pourrait être réduite à environ trois mois (probablement du 15 décembre au 15 mars), complétée de mises en sens unique provisoires en cas de chutes de neige précoces ou tardives.

Chers concitoyens, permettez moi, au nom du conseil municipal, de vous adresser, ainsi qu'à ceux qui vous sont proches, tous mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour la nouvelle année.

**Automobilistes attention : selon les dispositions de l'article R.110-2 du code de la route, en zone 30 les sens uniques ne concernent pas les cyclistes qui peuvent donc librement circuler à contresens.**

**Daniel ROTH**

# Bonne année 2010

## COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 23 décembre 2009 :

### Renouvellement de la convention ATESAT :

La convention dite ATESAT arrive à échéance le 31 décembre 2009. Il est proposé d'en conclure une nouvelle pour les 3 années à venir.

But de cette convention : L'État, plus particulièrement les services de « l'Équipement », par le biais de la convention « ATESAT » (Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) aide les collectivités défavorisées dans les domaines suivants : *Voirie et Aménagement et habitat* :

Pour bénéficier de cette assistance, la commune doit s'acquitter annuellement de la somme suivante : 329,68 € révisable annuellement.

Le Conseil Municipal décide de renouveler cette convention pour continuer à bénéficier de cette aide.

**Créations et suppressions de postes :** Ce point concerne le personnel et des changements de définitions de postes afin de permettre une évolution normale de la carrière des agents. Ainsi, il est décidé de supprimer un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe et un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et de créer respectivement en remplacement un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**Programme des coupes de bois 2010 :** En 2010, les bois qui seront proposés à la vente par l'ONF (sur pied et en bloc) proviendront des parcelles suivantes de la forêt communale : 10, 11, 16 et 17.

**Approbation de la révision simplifiée et de la modification du POS :** Une procédure de modification et de révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de la Commune a été lancée en cours d'année. A l'issue de la procédure et notamment après en avoir tiré le bilan de la concertation, après l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 octobre au 13 novembre 2009 et après remise par Monsieur BOURGEOIS, Commissaire-Enquêteur, de son rapport, le Conseil Municipal décide d'approuver la révision simplifiée et la modification du POS.

Pour rappel, le POS de la Commune devait être mis à jour pour permettre l'aménagement touristique du Ballon d'Alsace, projet d'envergure à l'initiative du SMIBA (Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace) et mené sous sa houlette.

Par ailleurs, compte tenu des résultats de l'enquête publique et des conclusions de Monsieur le Commissaire-Enquêteur, un complément est apporté à l'article 11 de chacune des zones urbaines et naturelles : « *Pour les nouvelles constructions et*

### INFO

Au 1er janvier 2010, la population du village de Lepuix-Gy, compte 1223 habitants. Bienvenue donc aux nouveaux môtieux.

*réfections de constructions admises répondant aux normes de Haute Qualité Energétique (HQE) ou Basse Consommation d'Énergie (BBC), il n'est pas imposé de pente minimale de toiture et les toits à un seul pan sont autorisés sous réserve d'une inscription harmonieuse de la construction dans le site et le paysage. En outre, les toitures végétalisées sont autorisées. »*

### Modification des statuts de la Communauté de Communes La Haute-Savoireuse (CCHS) :

Le Conseil Municipal décide de transférer à la Communauté de Communes diverses compétences. Voici les différentes modifications qui sont proposées dans la rédaction des statuts de la CCHS :

Modification n° 1 : *Cette modification est apportée car le chemin communal menant à l'une des sorties de l'entreprise Visteon utilisé uniquement pour ses besoins (personnel, véhicules, ...) est reconnu d'intérêt communautaire et il est demandé son intégration à la voirie communautaire.*

→ Création ou aménagement et entretien de la voirie reconnue d'intérêt communautaire de  
- la voie de desserte à la ZAC du Mont Jean du syndicat mixte d'aménagement et de gestion de la zone d'activités multisite nord : voie d'accès débutant à l'intersection avec la rue du Stade à Vescefont jusqu'à l'entrée de l'entreprise Visteon d'une longueur de 198 m.

Modification n° 2 : *La communauté de communes La Haute-Savoireuse a, par délibération, pris acte de la décision de la communauté de communes du Pays sous Vosgien de se retirer du partenariat de financement de l'Office de Tourisme des Vosges du Sud. En conséquence, la communauté de communes La Haute-Savoireuse demande de faire disparaître le Pays sous Vosgien de la rédaction de cette compétence.*

- Prise en charge financière du fonctionnement de l'office de tourisme des Vosges du Sud.

Suite page 3

### AGENDA ELECTORAL :

Les prochaines élections régionales auront lieu les :

Dimanches 14 et 21 mars 2010.

## CONSEIL MUNICIPAL du 23 décembre 2009 (suite)

Modification n° 3 : *La communauté de communes a décidé de construire à Giromagny un bâtiment destiné à accueillir des activités socio-culturelles, sportives, périscolaires et de loisirs.*

*Afin d'améliorer les services à la population et de couvrir l'ensemble du territoire communautaire, il est nécessaire de fédérer les bibliothèques existantes ou à créer, et de les rattacher à une médiathèque intercommunale.*

*Le conseil communautaire a reconnu d'intérêt communautaire la construction d'un bâtiment destiné à accueillir des activités socio-culturelles, sportives, périscolaires et de loisirs, ainsi que la gestion et la création des médiathèques et bibliothèques existantes ou à créer. Il propose le transfert de compétences correspondantes.*

En conséquence :

—> *Nouvelle compétence optionnelle :*

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement élémentaire.

- construction, entretien et fonctionnement d'un bâtiment intercommunal à Giromagny destiné à des activités culturelles, sportives, périscolaires et de loisirs.

- gestion et création de médiathèques et bibliothèques existantes ou à créer (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011).

—> *Compétence complétée :*

- Culture

Soutien financier aux associations contribuant au développement culturel de l'espace communautaire :

- associations intervenant dans la gestion des bibliothèques et médiathèques de l'espace communautaire (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011)

**Frais de secours du domaine skiable du Ballon d'Alsace :**

le Conseil Municipal approuve les tarifs de secours applicables sur son domaine skiable que lui propose le SMIBA (Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace).

**Attribution d'une subvention complémentaire à la section Saint-Nicolas :**

Il est décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € au groupe Saint-Nicolas pour leur permettre notamment d'acheter une banderole annonçant la Fête de la Saint-Nicolas.

**Autorisation de mandatement en investissement :**

Monsieur le Maire a demandé à son conseil municipal l'autorisation de procéder aux engagements, liquidations, et mandatements des dépenses d'investissement sur le Budget Communal 2010 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Cette autorisation lui est donnée.

**Participation financière à la restauration scolaire des 2 Auxelles :**

Le nombre d'enfants de LEPUIX-GY fréquentant la cantine des 2 Auxelles ayant augmenté (jusqu'à 10 enfants), le Syndicat de Gestion du RPI des 2 Auxelles est dans l'obligation de restructurer son service notamment par l'embauche d'une personne supplémentaire. En conséquence, il réclame à la Commune une participation financière de sa part pour compenser cela.

La participation financière de LEPUIX-GY à verser au RPI des 2 Auxelles pour l'année scolaire 2009-2010 que le Conseil Municipal accepte est fixée à 2,50 € par enfant et par repas pris.

**Modification des conditions d'acquisition des bandes de terrain de Mme SAINT-HILLIER, chemin de la scierie :**

Les modalités initiales d'acquisition avaient été déterminées par délibération du 19 décembre 2008. Il avait alors été décidé d'acquérir des bandes de terrains appartenant à Madame Marie-Thérèse SAINT-HILLIER moyennant la somme de 1.500,00 € et aussi de rembourser à celle-ci les frais de bornage de ces parcelles. Le décompte final du bornage des terrains se chiffre à 2.708,94 € et est supérieur au montant de 1.300,00 € initialement prévu. Le Conseil Municipal modifie en conséquence sa décision du 19 décembre 2008 pour rembourser la somme exacte à Mme SAINT-HILLIER.

### RETRAITE COMPLEMENTAIRE

0 820 200 189 le numéro utile (0.09 € TTC par minute à partir d'une poste fixe)

Pour préparer son dossier de retraite complémentaire ARRCO, AGIRC ou IRCANTEC, c'est simple.

Contactez un conseiller au 0 820 200 189 du lundi au vendredi de 9 h 00 à 18 h 00. En lui communiquant votre nom et votre numéro de sécurité sociale, il pourra prendre en charge votre demande, vous conseiller sur les démarches à effectuer et vous indiquer les pièces à rassembler pour constituer votre dossier. Il vous proposera également un rendez-vous dans un centre d'information (CICAS) le plus proche de chez vous.



### REPAS DES ANCIENS

Comme depuis de nombreuses années, les aînés du village ont été invités au repas de Noël organisé par la municipalité et l'équipe paroissiale. Ce sont donc 106 personnes qui participèrent samedi 12 décembre 2009, à cet après-midi festif.

Cette année, monsieur le Maire et les conseillers municipaux ont été heureux d'accueillir pour la première fois, mesdames Bazin Bernadette, Char-



pentier Nadia, Genin Claudine, Millet Armida et Petizon Jeanne

et messieurs Colin Eugène, Iltis Gérard et Petizon Michel.



Le repas, préparé par Mr et Mme Goepfert,

était tout simplement succulent. Cette année, étaient proposés une ballotine de canard au foie gras, du civet de sanglier forestier et ses garnitures, une assiette Franc-comtoise et pour le dessert : une Dame Blanche et une boule de glace.

L'après-midi a été rythmée au son de la musique grâce aux musiciens du village « les Joyeux Môtieux », puis par la chorale dirigée par Patrick Colin. Monsieur André Tournier poussa la chansonnette en interprétant des anciennes chansons.

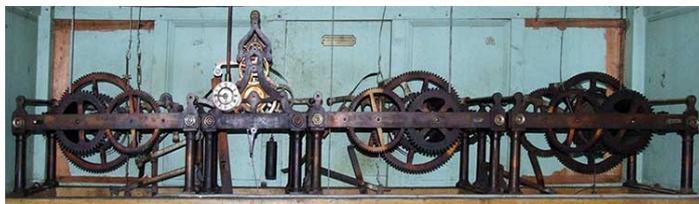


En fin d'après-midi, le Père Noël est venu distribuer les cadeaux confectionnés par l'équipe paroissiale. Les convives se séparèrent contents d'avoir profité d'une agréable après-midi.



### L'HORLOGE DU CLOCHER A FAIT PEAU NEUVE

Elle a rythmé pendant plus d'un siècle la vie du village, du haut du clocher de l'église. Et, elle avait bien besoin d'une bonne révision.



*Ci-dessus une photo de l'ensemble avant rénovation ; on y distingue bien ses trois modules de sonnerie et le régulateur*

L'ancien système d'horloge n'est plus en fonctionnement depuis 2008, mais il a retrouvé un peu de son lustre d'antan entre les mains de Mr Guilbaud. En effet, ce passionné des mécanismes horlogers s'est proposé bénévolement de remettre en état de fonctionnement ce chef d'œuvre du patrimoine du village, datant de 1870.

Et il en a passé du temps (presque 150h) à dégraisser, enlever la rouille, nettoyer, polir, huiler, pour régler ces mécanismes complexes, les câbles et les poulies. Pour cela, nous lui en sommes très reconnaissants.

Aussi, Mr le maire avait-il organisé le 4 décembre dernier une cérémonie de remerciement.

Cette horloge M. & L. Gugumus Frères et A. Wehrlin est un modèle assez rare et c'est la plus grosse du département (2m97). Elle est désormais visible dans la salle des mariages de la mairie, derrière les vitres de son armoire rénovée par Francis Stalder.



*Gérard Guilbaud « bichonnant » le mécanisme*

*Plus d'informations et de photos sur le site Internet [www.lepuix-gy.fr](http://www.lepuix-gy.fr), onglet « Culture & Patrimoine ». Vous y retrouverez le lien vers le site de Mr Guilbaud où l'on peut voir toutes les merveilles horlogères qu'il a pu rénover.*

## Communiqué de l'Association "LA ROUGEVIÉ" :

Au cours de ces derniers mois, vous étiez nombreux à nous poser des questions à propos de la Rougevie : "Que va devenir le refuge ? Devra-t-il être démonté ?" etc.... Ces questions, tout à fait légitimes, laissent entrevoir certaines inquiétudes, témoignant de votre attachement à ce lieu.



L'étude du dossier s'est avérée particulièrement complexe.

Le refuge de la Rougevie, est inclus dans le périmètre de la Réserve Naturelle des Ballons Comtois depuis 2002 et obéit de ce fait, à une réglementation très stricte (voir les panneaux). L'Association qui s'occupe de l'entretien et de la protection du refuge a été confrontée à de nombreuses difficultés depuis les dégâts provoqués par la chute d'un sapin sur la toiture en décembre 2007.

Nul doute que sans l'aide de Monsieur le Maire, le refuge ne se serait pas relevé. Il a traité ce dossier avec ténacité et pertinence. Sa détermination à vouloir dissiper les malentendus et à rechercher des solutions n'a jamais failli.

L'intervention de Monsieur le Sous-préfet de Lure a permis de régler les questions en litige et de concilier les différents partis. Ainsi, la signature d'un cahier des charges a pu aboutir en octobre dernier, assurant le maintien du refuge et accordant à l'Association certaines tolérances dans le respect de la réglementation de la Réserve Naturelle.

Les membres du Comité de l'Association tiennent à adresser à Monsieur le Maire, leurs sincères remerciements et lui expriment toute leur gratitude.

## LA RAQUETTE MÔTIEUSE

Le club de tennis de Lepuix a tenu le 28 novembre 2009 sa 21ème assemblée générale, au chalet du tennis, rue de la charrière.



Son président Jean Kamalski et le bureau ont présenté le bilan de la saison 2009 et le calendrier des différentes manifestations pour 2010 (voir également en page centrale). Parmi les différents points abordés, on note une remarquable augmentation de 40% des adhérents, avec 121 cartes saison. Ceci est certainement en lien avec la réfection des 2

L'association "Les amis de la Bibliothèque" organise son assemblée générale annuelle le 6 février 2010. Tous les lecteurs inscrits sont invités en tant que membres de l'association à 17 h à la bibliothèque.

Ordre du jour :- Rapport d'activité 2009, Rapport financier exercice 2009, Projets 2010, Questions diverses

A l'issue de l'assemblée, les participants seront invités à partager le pot de l'amitié.

La présidente, Nadia RUDEAU-CHARPENTIER

## SAINT NICOLAS - 5 décembre 2009

Encore une fois, c'est sous un temps maussade que s'est déroulée cette Saint Nicolas. Malgré cela, c'est un peu plus de 110 enfants qui s'étaient inscrits pour aller chercher le Saint Nicolas à l'orée de la forêt.

C'est donc sous les clameurs des enfants qu'il est apparu à la lisière du bois, accompagné de son fidèle âne et du père fouettard.

Les enfants sages ont été récompensés par des papillotes et un sac de friandises.

Cette année encore cette initiative a été soutenue par la municipalité qui, en octroyant une subvention exceptionnelle, en a permis le bon déroulement. Un grand merci !



courts de tennis : un financé par la commune de Lepuix-Gy et l'autre par "La Raquette Môtieuse", comme le stipule la convention établie entre les 2 parties.

## TARIFS 2010 :

(inchangés par rapport à 2009)

Cartes saison :

- Adulte : 20 €
- Enfant—de 14 ans : 7 €
- Etudiant : 14 €
- Carte familiale : 40 €

Carte semaine : 15 €

**Cérémonie du souvenir  
le 22 novembre 2009, place de l'église :  
65<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération du  
village et du canton**



« Les 21 et 22 novembre 1944 resteront deux journées marquantes dans l'histoire de notre village », tels sont les mots par lesquels monsieur Bernard Demouge, maire honoraire de la commune, débute le récit relatant la Libération de Lepuix-Gy. Voici une partie de son récit.

«Le 21 novembre vers 15 heures, l'artillerie Française se signale par des tirs violents sur les quartiers des Fiottes et du Phanitor. Les Allemands se replient vers le Ballon d'Alsace, détruisant au passage le pont de la carrière et le pont de la boulangerie Haab (de nos jours Kuder) et de gros dégâts sont occasionnés aux maisons avoisinantes. Dans la soirée du 21 novembre, c'est enfin la joie d'accueillir les Libérateurs.

Trois compagnies du 5<sup>ème</sup> Bataillon de Marche de la 1<sup>ère</sup> Division Française Libre venant d'Auxelles-Haut progressent par l'Ordon Verrier et le Querty pour prendre position dans le village.

La 1<sup>ère</sup> Compagnie du Capitaine Jeanneret interdit les accès du Ballon d'Alsace et de Belfort en occupant l'usine des Grands Champs (garage Citroen



actuellement).

La 2<sup>ème</sup> Compagnie du Lieutenant Touboul s'installe aux environs de la mairie et du centre du village.

La 3<sup>ème</sup> Compagnie du Capitaine Coquil occupe les quartiers de Chauveroches et de la Gonfle.

Les Allemands s'étant repliés sur Malvaux et le Ballon d'Alsace, le village est investi sans échange de coups de feu.

Le 22 novembre, le village était **L I B E R E** et fêtait ses Libérateurs dans une joie immense assombrie par la mort de l'Adjudant Chef Girard, tué au cours d'une mission de reconnaissance à Malvaux (une plaque commémorative a été érigée sur le bord de la route en son souvenir).

Le Bataillon de Marche n°5 poursuit sa marche sur Giromagny, Vescemont, Rougegoutte, Grosagny et Etueffont.

Le Bataillon de Marche de la Légion Étrangère, les Fusillés Marins et les Goumiers prennent le relais et attaquent le Ballon d'Alsace le 23 novembre où ils subissent des pertes et continuent leur progression sur Sewen et la Vallée de la Doller.

Nous nous devons de commémorer ce 65<sup>ème</sup> anniversaire non seulement pour renouveler notre gratitude à nos Libérateurs et le pieux souvenir de tous ceux qui sont morts durant ce conflit, mais aussi et surtout pour transmettre ce témoignage à la jeune génération qui n'a pas vécu cette époque, mais qui a le droit de connaître le prix de la Liberté. »



En souvenir de toutes celles et tous ceux qui ont connu et bravé ce moment de l'histoire de la France, et grâce aux collectionneurs, un convoi de véhicules militaires a sillonné les villages alentours avant de s'arrêter place de l'église.

Pour marquer cet événement, anciens combattants, portes drapeaux, associations patriotiques se sont rassemblés devant le monument aux morts de la commune pour y déposer une gerbe et écouter l'allocution de monsieur le Maire Daniel Roth. La Marseillaise fut chantée et un fort coup de canon clôtura la cérémonie.

## UN EQUIPEMENT HIGH-TECH A L'ECOLE MATERNELLE

Toute l'équipe pédagogique des écoles de Lepuix-Gy remercie chaleureusement l'association « *En Route les Petits Môtieux* » pour avoir acheté un appareil photo numérique et un caméscope numérique de grande qualité.

Ce matériel permettra de montrer aux parents les activités réalisées par les enfants et de les garder ainsi en mémoire. Ce que de nombreux anciens élèves ont sûrement longtemps souhaité est désormais possible, grâce à l'ERPM.

Ces achats ont pu se faire grâce aux nombreuses actions menées par l'association (ventes de fromages, vide-grenier etc...) Merci infiniment !!

Les enseignants peuvent donc se réjouir de voir à leur côté une association de parents d'élèves dynamique et le village peut être satisfait de compter sur une équipe pédagogique active et dévouée.



## 20ème MARCHÉ DE NOËL A AUXELLES-HAUT:

Pour la 20ème fois, le marché de Noël s'est installé à Auxelles-Haut les 28 et 29 novembre derniers.

Il réunissait 50 exposants qui avaient trouvé place dans les différentes salles de la mairie, sous le préau, et pour la première fois, dans des petits chalets en bois. Restauration, créations, associations humanitaires avaient répondu présents, mais également les écoles des deux Auxelles et Lepuix-Gy.

La cour avait, de plus, accueilli 9 beaux sapins de Noël, joliment décorés, notamment celui de Lepuix.



Trois concerts ont, par ailleurs, agrémenté la manifestation.

Le bilan de ces deux journées a été très satisfaisant.

Les visiteurs ont été nombreux et ce marché réussi l'a été grâce au concours de personnes de la municipalité, d'associations, de personnes extérieures qui ont bien voulu apporter leur contribution pour l'installation, la conception des décors, le démontage, le rangement et le nettoyage.

L'équipe municipale s'est investie pour l'organisation et la réalisation du 20ème marché de Noël. Merci encore à tous ceux qui ont contribué à sa réussite !

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-SAVOUREUSE :

- Assainissement : Les travaux se sont poursuivis aux 2 Auxelles et à Chaux, alors qu'à Lepuix, la rue de la Charrière a été terminée.

- Ordures ménagères et déchets verts : Des composteurs sont encore disponibles au prix de 15€. Concernant la collecte des OM, une étude sur la mise en place de la redevance incitative a été menée. Quant à l'aire de collecte des déchets verts, elle est désormais terminée et sera prochainement opérationnelle.

- Information : La CCHS met à la disposition des communes son matériel de reprographie : une somme proportionnelle au nombre d'habitants est allouée. De plus, la mise en place d'un site internet de la CCHS est envisagée.

Plus d'infos sur [www.lepuix-gy.fr](http://www.lepuix-gy.fr), rubrique Communauté de communes.

- Nouveau centre socioculturel :

Depuis avril 2008, une réflexion a été engagée, un groupe de travail a été mis en place et un cahier des charges élaboré. Ce nouvel ensemble, d'une surface totale de 1910 m<sup>2</sup>, comprendra un espace d'accueil, un espace administratif, un espace technique, une médiathèque de 400 m<sup>2</sup>, une salle de sport et de loisirs de 440 m<sup>2</sup>, un espace animation et enfin un espace d'accueil collectif et de restauration de 550 m<sup>2</sup>.

L'ouvrage sera conçu en respectant son environnement proche, en intégrant notamment le *Théâtre des 2 Sapins*. L'aspect "Développement durable" est pris en compte pour la gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets, etc...

Le choix de l'architecte a été fait au mois de décembre dernier.

Ce projet d'un coût d'environ 6 millions d'euros devrait démarrer à la fin de l'année 2010.



## CALENDRIER 2010 DES ASSOCIATIONS

<u>JANVIER</u>	DI	24	Repas familial *	USG VTT
<u>FEVRIER</u>	JEU	4	Concours de Belote	Club de l'Amitié
	SA	6	Assemblée générale	Les amis de la bibliothèque
	DI	7	Repas Familial du Foot : Choucroute *	F. C. G. L.
	DI	7	Coupe de la Hte Savoureuse	Ski Club Haute Savoureuse
	JE	18	Mémorial Samuel Ruggeri Dégustation de beignets de Carnaval	Club de l'Amitié
<u>MARS</u>	SA	6	Concours amical du SCHS (Haute Planche)	Ski Club Haute Savoureuse
	SA	6	Bourse aux vélos (Centre culturel Giromagny)	USG VTT
	SA	6	Braderie *	Secours Catholique
	JEU	11	Loto interne	Club de l'Amitié
	SA	13	Repas Familial *	USG Hand-ball
	JEU	25	Repas friture	Club de l'Amitié
	SA	27	Défilé de Carnaval	En route les petits Môtioux
	SA	27	Vente de fromage	En route les petits Môtioux
DI	28	Repas dansant *	Lepoux-Gym	
<u>AVRIL</u>	SA	3	1/2 Journée de pêche (Jeunes)	A. A. P. P. M. A.
	DI	4	CONSCRITS *	
	JEU	8	Dégustation d'œufs de Pâques	Club de l'Amitié
	VEN	9	Assemblée générale	La Scierie Demouge
	JEU	22	Concours de belote	Club de l'Amitié
	SA	24	Repas Dansant *	Raquette Môtiieuse
<u>MAI</u>	DI	2	Vide greniers (école primaire)	En route les petits Môtioux
	VE / SA	7 / 8	Retraite aux flambeaux-Cérémonie/Défilé	Cligue
	JE	15	Assemblée Générale (mairie)	Ski Club Haute Savoureuse
	JE	20	Assemblée Générale	Club de l'Amitié
	SA	22	Tournoi à l'américaine	Raquette Môtiieuse
	SA	29	Portes Ouvertes	Club de l'Amitié
<u>JUIN</u>	SA	5	Braderie *	Secours Catholique
	DI	6	Portes Ouvertes (après-midi)	Scierie communale
	DI	13	Tournoi de Pétanque	Lepoux-Gym, SCHS, Tennis
	JE	17	Tournoi de Pétanque	Club de l'Amitié
	VE	18	Assemblée générale	F. C. G. L.
	SA	19	Tournoi de sixte	F. C. G. L.
	DI	20	Fête de la musique *	Lepoux-Gym, SCHS
	JE	24	Sortie annuelle	Club de l'Amitié
	SA	26	Fête de l'école *	
	SA	26	Nuit de la St Jean	F. C. G. L.
	DI	27	Journée truite - Étang des Belles Filles	A. A. P. P. M. A.
<u>JUILLET</u>	JE	1	Loto interne	Club de l'Amitié
	SA	3	Kermesse du village : vente de gâteaux	Paroisse
	DI	4	Kermesse - Défilé de chars	Paroisse
	DI	18	Portes Ouvertes (après-midi)	Scierie communale
<u>AOÛT</u>	SA	21	Tournoi à l'américaine	Raquette Môtiieuse
	SA	28	Montée de la Haute Planche (VTT et à pied)	Ski Club Haute Savoureuse
	DI	29	Reprise du championnat	F. C. G. L.
<u>SEPTEMBRE</u>	SA	4	Montée du Ballon	S C H S et USG VTT
	SA	4	Fête du village (vente de gâteaux)	Cligue
	DI	5	Fête du village *	Cligue
	JE	9	Challenge pétanque "Jean-Marie"	Club de l'Amitié
	SA	11	Braderie *	Secours Catholique
	SA	11	Combiné des Hauts Prés	S C H S et USG VTT
	SA	11	Journée du Patrimoine - Portes ouvertes (en nocturne)	Scierie communale
	DI	12	Journée du Patrimoine - Portes ouvertes (après-midi)	Scierie communale
	JE	23	Concours de belote	Club de l'Amitié

<u>OCTOBRE</u>	SA	2	Loto du Foot *	F. C. G. L.
	SA	16	Loto du VTT *	USG VTT
	JE	21	Repas cochonnailles *	Club de l'Amitié
	JE	28	Loto	Club de l'Amitié
<u>NOVEMBRE</u>	JE	11	Cérémonie anniversaire de l'armistice de la guerre 1914 - 1918	
	JE	11	Assemblée Générale	Anciens combattants
	SA	20	Braderie *	Secours Catholique
	SA	27	Assemblée Générale du tennis	Raquette Môtieuse
	DI	28	Repas Choucroute * Participation au festival du conte	Club de l'Amitié Bibliothèque Municipale
<u>DECEMBRE</u>	JE	2	Marché de Noël interne	Club de l'Amitié
	SA	4	Saint-Nicolas	Clique
	SA	11	Repas des anciens *	Paroisse et municipalité
	JE	16	Repas de Noël *	Club de l'Amitié
	VE	31	Nouvel An *	Lepuix Gym

\* Salle communale

F. C. G. L. : Football Club Giro-Lepuix

S.C.H.S. : Ski Club Haute Savoureuse

A. A. P. P. M. A. : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

**PISCINE D'ETUEFFONT**

HORAIRES :

	Période scolaire	Petites vacances	Vacances d'été
LUNDI	Fermé au public	14h00-18h00	14h00-19h30
MARDI	17h00-19h00	14h00-18h00	10h30-19h30
MERCREDI	14h00-17h00	14h00-18h00	10h30-19h30
JEUDI	19h45-21h30	14h00-18h00	10h30-19h30
VENDREDI	17h00-19h00	14h00-18h00	10h30-19h30
SAMEDI	14h00-18h00	14h00-18h00	10h30-19h30
DIMANCHE	10h15-12h00	10h15-12h00	10h30-19h30

\* Petites vacances : du 8 février au 21 février, du 5 avril au 18 avril

\* Vacances d'été du 5 juillet au 31 août 2010.

TARIFS :

TARIF PLEIN	Entrée unitaire	TARIF REDUIT	Entrée unitaire	TARIF ABONNEMENT	Carte de 12 entrées
Adulte	2 € 30	Carte CEZAM/FRACAS	2 €	Adulte	23 €
Enfant	1 € 75	Carte Avantages Jeunes	2 €	Enfant/Étudiant	17 € 50
Étudiant	1 € 75	Chômeurs	1 € 60	Carte CEZAM/FRACAS	20 €
Enfant de - de 4 ans	GRATUIT	Personne à mobilité réduite	1 € 60	Famille nombreuse/ Chômeurs/ Personne à mobilité réduite	16 €
		Famille nombreuse (à partir de 3 enfants)	1 € 60		

Vente de matériel : Bonnet 3€40 / Chaussettes-Lunettes : 6€40

**ATTENTION** : Les cartes bancaires ne sont pas acceptées.